

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
6<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980  
(1<sup>re</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Mercredi 2 Avril 1980.

#### SOMMAIRE

##### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Ouverture de la session (p. 87).
  2. — Installation des secrétaires d'âge (p. 87).
  3. — Hommage à la mémoire d'anciens députés (p. 89).
  4. — Nomination des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires de l'Assemblée nationale (p. 88).
  5. — Réunion du bureau (p. 88).
  6. — Dépôt et renvoi en commission de projets de loi (p. 88).
  7. — Renvoi pour avis (p. 88).
  8. — Communication de M. le président (p. 88).
  9. — Rappels au règlement (p. 88).
- MM. Jagoret, le président, Defferre, Mexandeau, Guermeur, Robert-André Vivien, Dubedout.
10. — Dépôt d'un projet de loi (p. 89).
  11. — Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle (p. 90).
  12. — Dépôt de propositions de loi organique (p. 90).
  13. — Dépôt de propositions de résolution (p. 90).
  14. — Dépôt de rapports (p. 90).
  15. — Ordre du jour (p. 90).

##### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### OUVERTURE DE LA SESSION

M. le président. Conformément au troisième alinéa de l'article 28 de la Constitution, je déclare ouverte la seconde session ordinaire de 1979-1980.

— 2 —

#### INSTALLATION DES SECRÉTAIRES D'ÂGE

M. le président. Aux termes de l'article 10 du règlement, les six plus jeunes députés présents sont appelés à siéger au Bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

Ce sont :

MM. Michel Barnier, Jean-Pierre Abelin, Roland Beix, Claude Evin, Jean-François Mancel, Nicolas About.

— 3 —

**HOMMAGE A LA MEMOIRE D'ANCIENS DEPUTES**

M. le président. J'ai le regret de porter à la connaissance de l'Assemblée le décès de nos anciens collègues :

Adolphe Aumeran, député d'Alger de 1946 à 1955 ;

Charles Bignon, député de la Somme de 1968 à 1978 ;

François de Champeaux, député de la Côte-d'Or de 1936 à 1942 ;

Charles Colonna d'Anfriani, député des Bouches-du-Rhône de 1958 à 1962 ;

Mohamed Lakhdar Djouini, député de Bône de 1958 à 1962 ;

Max Montagne, député du Jura de 1958 à 1962 ;

Julien Tardieu, député de la Seine de 1957 à 1962 ;

et Emmanuel Villedieu, député du Calvados de 1959 à 1962.

En hommage à leur mémoire, je vous invite à vous recueillir quelques instants. (*Mmes et MM. les députés se lèvent et observent une minute de silence.*)

— 4 —

**NOMINATION DES VICE-PRESIDENTS, DES QUESTEURS ET DES SECRETAIRES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des six vice-présidents, des trois questeurs et des douze secrétaires de l'Assemblée nationale.

Pour ces diverses fonctions, les présidents des groupes ont établi une liste commune de candidats qui a été affichée.

Je n'ai reçu, par ailleurs, aucune autre candidature.

En conséquence, je proclame, dans l'ordre de leur présentation :

Vice-présidents : MM. Hector Rivièrez, Jean Brocard, André Delchède, Lucien Villa, Bernard Stasi, Pierre Lagorce. (*Applaudissements.*)

Questeurs : MM. Roger Corrèze, Jean Bégault, Raoul Bayou. (*Applaudissements.*)

Secrétaires : MM. Jacques Brunhes, Robert-Félix Fabre, Pierre Giacomi, Daniel Goulet, Emmanuel Hamel, Alain Hauteœur, Jacques Jouvé, Raymond Julien, Mme Chantal Leblanc, MM. Jean-François Mancel, Jean-Pierre Pierre-Bloch, Marcel Tassy. (*Applaudissements.*)

Je constate que le Bureau de l'Assemblée nationale est constitué.

Sa composition sera notifiée à M. le Président de la République, à M. le Premier ministre, à M. le président du Sénat et publiée au *Journal officiel*.

— 5 —

**REUNION DU BUREAU**

M. le président. Le Bureau se réunira immédiatement après la levée de la séance.

Je prie donc Mme et MM. les membres du Bureau de bien vouloir me rejoindre à ce moment dans les salons de la présidence.

— 6 —

**DEPOT ET RENVOI EN COMMISSION DE PROJETS DE LOI**

M. le président. En application de l'article 83, alinéa 2, du règlement, le Gouvernement m'a demandé, pendant l'intersession, le renvoi à l'examen des commissions compétentes de deux projets de loi.

Ont été renvoyés :

A la commission spéciale, le projet de loi d'orientation agricole, modifié par le Sénat (n° 1597) ;

Et, sous réserve de l'application éventuelle de l'article 31 du règlement, à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 1600).

Ces projets ont été imprimés et distribués.

— 7 —

**RENOI POUR AVIS**

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République a demandé, le 6 mars 1980, à donner son avis sur la proposition de loi de M. Jean-Pierre Delalande et plusieurs de ses collègues, relative au droit du conjoint divorcé à une pension de réversion, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (n° 1542).

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Le renvoi pour avis est ordonné

— 8 —

**COMMUNICATIONS DE M. LE PRESIDENT**

M. le président. Je rappelle qu'en ce qui concerne le renouvellement des commissions, les candidatures doivent être déposées cet après-midi avant dix-huit heures, pour les six commissions permanentes, et demain jeudi avant douze heures, pour la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

Pour l'élection de leurs Bureaux, les commissions permanentes se réuniront demain jeudi à dix heures, et la commission des comptes à dix-sept heures.

Par ailleurs, la conférence des présidents se réunira demain à quatorze heures trente.

— 9 —

**RAPPELS AU REGLEMENT**

M. le président. Trois de nos collègues se sont fait inscrire pour des rappels au règlement.

La parole est à M. Jagoret.

M. Pierre Jagoret. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur les articles 48 de la Constitution et 48 du règlement.

Cette semaine, aucune séance n'est prévue ni pour les questions au Gouvernement du mercredi après-midi ni pour les questions orales du vendredi. Or, monsieur le président, l'article 48 de la Constitution est formel : une séance par semaine doit être obligatoirement réservée aux questions.

Cette méconnaissance de la Constitution est grave, alors qu'une région entière, la Bretagne, attend que le Gouvernement s'explique sur les problèmes posés par la pollution à la suite du naufrage du *Tanio*. Une manifestation d'élus du littoral du Nord de la Bretagne a lieu actuellement à Paris pour protester contre l'insuffisance des actions engagées par le Gouvernement depuis deux ans, depuis le naufrage de l'*Amoco-Cadiz*, et notamment contre la lenteur des indemnisations et des aides à l'économie de la région. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre-Charles Krieg. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. le président. Concluez, mon cher collègue.

M. Pierre Jagoret. Je vais en avoir terminé, monsieur le président, mais, tout à l'heure, j'ai été interdit d'entrée dans l'Assemblée, et je vous demande encore quelques minutes.

M. le président. Ne traitez pas le fond, monsieur Jagoret.

M. Pierre Jagoret. L'épave de l'avant du *Tanio* se trouve toujours devant nos côtes, et elle nous envoie régulièrement son mazout. Les Bretons exigent que les actions du Gouvernement, les contacts et les pourparlers avec les divers propriétaires, armateurs, affrêteurs et assureurs du *Tanio* soient connus et que des décisions immédiates soient prises en ce qui concerne l'épave. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Vous en avez terminé, monsieur Jagoret ?

M. Pierre Jagoret. Monsieur le président, je n'aborde pas le fond aujourd'hui mais, conformément à la Constitution, je demande que la conférence des présidents se saisisse dès jeudi de ce problème afin que cette question puisse être évoquée vendredi prochain, dans le cadre d'une séance consacrée aux questions orales. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** Mon cher collègue, non seulement il n'est prévu aucune séance pour les questions orales au cours de cette semaine, mais il n'est rien prévu du tout ! En effet, la conférence des présidents ne se réunira que demain à quatorze heures trente, ainsi que je viens de l'indiquer, et c'est elle qui fixera l'ordre du jour de nos travaux.

**M. Raymond Forni.** D'où le rappel au règlement !

**M. le président.** Par conséquent, rien n'est perdu !

La parole est à M. Defferre.

**M. Gaston Defferre.** Mesdames, messieurs, je tiens à appeler l'attention de l'Assemblée sur un très grave manquement à l'application des règles essentielles de nos institutions.

Notre ancien collègue, Jean de Broglie, a été assassiné dans les conditions que vous connaissez. On vient d'apprendre — la presse et la radio s'en sont fait largement l'écho — que deux rapports de police qui précisaient que M. de Broglie était menacé d'être abattu n'ont pas été communiqués au juge d'instruction.

**M. Roger Corrèze.** Qu'est-ce que cela a à voir avec un rappel au règlement ?

**M. Gaston Defferre.** Or l'instruction ayant été déclarée close par le ministre de l'intérieur, on ne saurait prétendre aujourd'hui qu'une instance judiciaire étant en cours, l'Assemblée ne peut évoquer cette affaire.

Nous nous trouvons en présence de faits nouveaux d'une particulière gravité. De deux choses l'une : ou bien le ministre de l'intérieur n'a pas eu connaissance de ces documents, ou bien, s'il en a eu connaissance, il ne les a pas transmis à la justice.

**M. Jean Bonhomme.** Ce n'est pas un rappel au règlement !

**M. Gaston Defferre.** En tout état de cause, il s'agit là d'une situation que l'Assemblée ne saurait tolérer. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Je demande au Gouvernement quelles dispositions il entend prendre pour que toute la lumière soit faite sur une affaire qui comporte beaucoup de points obscurs particulièrement inquiétants. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

**M. le président.** Monsieur Defferre, le Gouvernement vous a entendu.

La parole est à M. Mexandeau.

**M. Louis Mexandeau.** Mon rappel au règlement, monsieur le président, se fonde sur les articles 48 et 89 de notre règlement.

Au moment où s'ouvre la première session parlementaire ordinaire de 1980, le groupe socialiste s'étonne que, parmi les sujets qui seront débattus, on ait oublié le problème capital de l'éducation nationale. *(Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Le trimestre qui vient de s'achever a vu se dérouler parmi les personnels, les parents d'élèves et les étudiants des mouvements massifs de protestation contre le démantèlement du service public de l'éducation, les fermetures de classes et les mesures discriminatoires à l'égard des étudiants étrangers.

**M. Jean Delaneau.** Monsieur le président, appliquez le règlement !

**M. Louis Mexandeau.** Depuis cinq ans, aucun débat d'ensemble n'a eu lieu sur les problèmes scolaires et universitaires. L'Assemblée nationale ne saurait d'ailleurs se satisfaire d'une simple discussion académique ou d'un échange de vues sur la façon d'exclure prématurément les enfants des classes populaires du système de formation. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Robert-André Vivien.** C'est la troisième question d'actualité, monsieur le président ! Ce ne sont pas des rappels au règlement !

**M. Louis Mexandeau.** Ce que les socialistes ont demandé au Président de la République et au Premier ministre, ce qu'ils demandent de nouveau aujourd'hui...

**M. Robert-André Vivien.** C'est de l'obstruction parlementaire !

**M. Louis Mexandeau.** ...c'est le dépôt et la discussion d'un collectif budgétaire destiné à donner au service public de l'éducation les crédits indispensables à la survie du patrimoine, à l'amélioration des conditions de travail des personnels et à l'élevation de la qualité de l'enseignement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Roger Corrèze.** Dix sur dix !

**M. le président.** Mon cher collègue, ma réponse sera identique à celle que j'ai faite à M. Jagoret : cette affaire devra être soumise à la conférence des présidents.

La parole est à M. Guerneur, pour un rappel au règlement.

**M. Guy Guerneur.** Monsieur le président, mes chers collègues...

**Plusieurs députés socialistes.** Sur quel article du règlement vous fondez-vous ?

**M. le président.** Mesdames, messieurs, soyez aussi libéraux que je l'ai été à l'instant !

**M. Guy Guerneur.** J'évoquerai le règlement de la conférence des présidents.

Je souhaiterais que celle-ci — et je regrette que le problème se pose de cette manière à l'ouverture de la session — pût, lors de sa prochaine réunion, décider l'inscription à bref délai à l'ordre du jour de l'Assemblée d'un débat sur les suites qui ont été réservées aux propositions avancées par la commission parlementaire d'enquête créée à la suite du naufrage de l'*Amoco-Cadiz*.

**Mme Edwige Avice.** C'est ce que M. Jagoret a demandé !

**M. Guy Guerneur.** Certaines des mesures que préconisait cette commission ont été adoptées, ce dont nous nous réjouissons. D'autres, en revanche, ne l'ont pas été. C'est pourquoi je souhaite que la prochaine conférence des présidents — que vous avez évoquée tout à l'heure, monsieur le président — permette à l'Assemblée de débattre de ce problème au fond et non pas seulement par le biais d'une simple question.

D'avance, je vous en remercie. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**Plusieurs députés socialistes.** C'est ce que nous demandons !

**M. le président.** Monsieur Guerneur, la conférence des présidents sera saisie de votre demande.

**M. Robert-André Vivien.** Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Robert-André Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le président, je saisis l'occasion de cette séance de rappels au règlement, lesquels s'inscrivent dans le cadre des articles évoqués par les collègues qui m'ont précédé *(Sourires)* pour demander à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, de prévenir Mme le ministre des universités que je poserai une question d'actualité sur la situation scandaleuse qui règne à la faculté de Vincennes et que je lui demanderai le calendrier du transfert de cette faculté.

Vous voyez, monsieur le président, que ma question s'inscrit tout à fait dans le cadre des travaux d'aujourd'hui. *(Applaudissement sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Hubert Dubedout.** Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Je vous l'accorde, monsieur Dubedout, mais vous êtes le dernier à qui je la donnerai aujourd'hui. Nous pourrions, sinon, y passer l'après-midi !

**M. Hubert Dubedout.** Je remercie le collègue qui m'a précédé d'avoir parlé des universités. J'espère que Mme le ministre viendra aussi s'expliquer sur la situation scandaleuse qu'a créée, en particulier dans l'université de Grenoble, la décision d'imposer — on se demande pourquoi — un examen de français aux étudiants étrangers, décision qui a entraîné une grève et de très nombreuses manifestations de jeunes. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Roger Corrèze.** Grenoble a un mauvais maire !

— 10 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1598, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 11 —

## DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

**M. le président.** J'ai reçu de MM. André Bord et plusieurs de ses collègues une proposition de loi constitutionnelle portant modification de l'article 72 de la Constitution.

La proposition de loi constitutionnelle sera imprimée sous le numéro 1602, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 12 —

## DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean Foyer une proposition de loi organique tendant à modifier l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 1595, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues une proposition de loi organique sur la transparence financière des membres du Parlement.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 1605, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 13 —

## DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Paul Quilès et Louis Darinot une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la politique française de retraitement des combustibles irradiés.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 1596, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu de M. Georges Tranchant et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner la gestion de la caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électriques et gazières (C. C. A. S.) et des caisses manuelles complémentaires et d'action sociale des industries électriques et gazières (C. A. S.) et de rechercher une méthode de gestion de nature à permettre une collaboration étroite de l'ensemble des organisations syndicales représentées dans ce secteur d'activités.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 1601, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu de M. Louis Odru et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les responsabilités de tous ceux qui ont cotoyé, cautionné et bénéficié des crimes de Bokassa.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 1603, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 14 —

## DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Emmanuel Hamel un rapport fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi créant une distribution d'actions en faveur des salariés des entreprises industrielles et commerciales (n° 663). Le rapport sera imprimé sous le numéro 1599 et distribué.

J'ai reçu de M. Maurice Cornette un rapport fait au nom de la commission spéciale sur le projet de loi d'orientation agricole, modifié par le Sénat (n° 1597).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1604 et distribué.

— 15 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Jeudi 3 avril 1980, à seize heures, séance publique :

Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ;

Fixation de l'ordre du jour ;

Eventuellement, début des travaux législatifs.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

## Errata.

I. — Au compte rendu intégral de la séance du 24 avril 1979.

## DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

Page 2995, 2<sup>e</sup> colonne, 1<sup>er</sup> alinéa :

Au lieu de : « J'ai reçu de M. Pierre Bas... ».

Lire : « J'ai reçu de MM. Pierre Bas et Maurice Tissandier... ».

II. — Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 3 octobre 1979.

## DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

Page 7756, 2<sup>e</sup> colonne, 5<sup>e</sup> alinéa :

Au lieu de : « J'ai reçu de M. Pierre Gascher... ».

Lire : « J'ai reçu de M. Pierre Gascher et plusieurs de ses collègues... ».

III. — Au compte rendu intégral de la séance du 27 février 1980.

## DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

Page 81, 2<sup>e</sup> colonne, 7<sup>e</sup> alinéa :

Au lieu de : « J'ai reçu de M. Adrien Zeller... ».

Lire : « J'ai reçu de M. Adrien Zeller et plusieurs de ses collègues ».

Au Journal officiel, Débats A. N., du jeudi 20 décembre 1979.

Page 12302, scrutin n° 328 sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse (texte de la commission mixte paritaire) : dans la liste des députés « Excusés ou absents par congé », ajouter le nom de M. Thomas qui a été omis.

Secrétaires d'âge.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1980

MM. Michel Barnier.  
Jean-Pierre Abelin.  
Roland Beix.

MM. Claude Evin.  
Jean-François Mancel.  
Nicolas About.

**Bureau de l'Assemblée nationale.**

A la suite de la nomination des vice-présidents, questeurs et secrétaires, à laquelle l'Assemblée nationale a procédé dans sa séance du 2 avril 1980, son bureau se trouve ainsi composé :

**Président.**

M. Jacques Chaban-Delmas.

**Vice-présidents.**

MM. Hector Rivièrez.  
Jean Brocard.  
André Delehedde.

MM. Lucien Villa.  
Bernard Stasi.  
Pierre Lagorce.

**Questeurs.**

MM. Roger Corrèze.  
Jean Bégault.

M. Raoul Bayou.

**Secrétaires.**

MM. Jacques Brunhes..  
Robert-Félix Fabre.  
Pierre Giacomi.  
Daniel Goulet.  
Emmanuel Hamel.  
Alain Haulecocur.

MM. Jacques Jouve.  
Raymond Julien.  
M<sup>me</sup> Chantal Leblanc.  
MM. Jean-François Mancel.  
Jean-Pierre Pierre-Bloch.  
Marcel Tassy.

**Convocation de la conférence des présidents.**

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le jeudi 3 avril 1980, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

**Liste des membres des groupes.**

(Journal officiel [Lois et décrets] du 2 avril 1980.)

**GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE**  
(135 membres.)

MM. Ansquer, Emmanuel Aubert, Aurillac, Michel Barnier, Pierre Bas, Baumel, Bechter, Berger, Bernard, Robert Bisson, Boinvilliers, Bolo, Bonhomme, Bord, Bousch, Boyon, Bozzi, Gérard Braun, Benjamin Brial, Caille, Castagnou, Jean-Charles Cavallé, Cazalet, Chaban-Delmas, Charles, Chasseguet, Chauvet, Chirac, Cointat, Comiti, Cornette, Corrèze, Couve de Murville, Crenn, Cressard, Dassault, Debré, Dehaïne, Delalande, Delatre, Delhalle, Delong, Devaquet, Dhinnin, Donnadiou, Druon, Durr, Falala, Flosse, Roger Fossé, Foyer, Gascher, de Gastines, Alain Gérard, Giacomi, Girard, Gissingier, Goasduff, Jacques Godfrain, Gorse, Daniel Goulet, Grussenmeyer, Guéna, Guermeur, Guichard, Guillioud, Charles Haby, Jean Hamelin, Xavier Hamelin, Hardy, Mme de Hauteclocque, MM. Inchauspé, André Jarrot, Didier Julia, Kaspereit, Krieg, Labbé, La Combe, Lalleur, Lancien, Lataillade, Lauriol, Le Douarec, Lepercq, Le Tac, Liogier, de Lipkowski, Mancel, Marcus, Marette, Marie, Martin, Jean-Louis Masson, Massoubre, Mauger, Maximin, Messmer, Miossec, Moustache, Narquin, Neuwirth, Noir, Nungesser, Pailler, Pasquini, Pasty, Péricard, Camille Petit, Pinte, Piot, Pons, Poudjate, de Préaumont, Pringalle, Raynal, Ribes, Lucien Richard, Rivièrez, de Rocca Serra, Rolland, Rufenacht, Louis Sallé, Schwartz, Séguin, Sour-dille, Sprauer, Taugourdeau, Tiberi, Tomasini, Tourrain, Tranchant, Valleix, Robert-André Vivien, Wagner, Weisenhorn.

Le président du groupe,  
CLAUDE LABBÉ.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.  
(19 membres.)

MM. de Benouville, Emile Bizet, Gérard César, Cousté, Xavier Deniau, Mme Dienesch, MM. Dubreuil, Eymard-Duvernay, Féron, Forens, Frédéric-Dupont, Pierre Godefroy, Jacob, Mme Missoffe, MM. Mouille, Roux, Sauvaigo, Thibault, Voisin.

**GROUPE UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE**

(107 membres.)

MM. Jean-Pierre Abelin, About, Alduy, Alphandery, Arreckx, François d'Aubert, Gilbert Barbier, Bariani, Barnérias, Hubert Bassot, Baudouin, Bayard, Bégault, René Benoit, Berest, Beucler, Birraux, Biwer, Jacques Blanc, Bourson, Bouvard, de Branche, Jean Briane, Jean Brocard, Albert Brochard, Caillaud, Caro, Cattin-Bazio, Chantelat, Chapel, Chazalon, Chinaud, Clément, Colombier, Cornet, Coudere, Couepel, Claude Coulais, Daillet, Delanceau, Delfosse, Deprez, Desanlis, Douffiagues, Drouet, Dugoujon, Michel Durafour, Robert-Félix Fabre, Feit, Fenech, Ferretti, Charles Fèvre, Fonteneau, Fourneyron, Fuchs, Gilbert Gantier, Gaudin, Francis Geng, Ginoux, René Haby, Hamel, François d'Harcourt, Héraud, Icart, Kergueris, Klein, Koehl, Lagourgue, Le Cabellec, Léolard, Lepeltier, Longuet, Madelin, de Maigret, Marc Masson, Mathieu, Maujoui du Gasset, Mayoud, Médecin, Mesmin, Mieux, Millon, Monfrais, Montagne, Mme Louise Moreau, MM. Morellon, Arthur Paecht, Papet, Perrut, André Petit, Piania, Pierre-Bloch, Pineau, Prériol, Revet, Richomme, Rossi, Rossinot, Schneiter, Seitlinger, René Serres, Mme Signourel, MM. Stasi, Thomas, Tissandier, de la Verpillière, Hubert Voilquin.

Le président du groupe,  
ROGER CHINAUD.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.

(14 membres.)

MM. Bigeard, Cabanel, Doussset, Ehrmann, Granet, Juventin, Ligot, Muller, Pernin, Péronnet, Sablé, Sudreau, Henri Torre, Zeller.

**GROUPE SOCIALISTE**

(104 membres.)

MM. Andrieu (Haute-Garonne), Aumont, Auroux, Autain, Mme Avicé, MM. Gérard Bapt, Bayou, Bèche, Roland Beix, Daniel Benoist, Besson, Billardon, Billoux, Boucheron, Brugnon, Cambolive, Cellard, Chandernagor, Chénard, Chevènement, Jean-Pierre Col, Darinot, Darras, Defferre, Delehedde, Delelis, Denvers, Derosier, Henri Deschamps, Dubedout, Dupilet, Duroure, Emmanuelli, Evin, Fabius, Faugaret, Gilbert Faure, Fillioud, Florian, Forgues, Forni, Franceschi, Gaillard, Garrouste, Gau, Guidoni, Haesebroeck, Hauteœur, Henu, Houteer, Huguet, Huyghues des Elages, Mme Jacq, MM. Jagoret, Joxe, Labarrère, Laborde, Pierre Lagorce, Laurain, André Laurent, Laurissegues, Lavédrine, Lavielle, Le Drian, Lemoine, Le Pensec, Bernard Madrelle, Philippe Madrelle, Malvy, Manet, Marchand, Masquère, Mauroy, Mellick, Mermaz, Mexandcau, Claude Michel, Henri Michel, Mitterrand, Notebart, Nucci, Pesce, Philibert, Pierret, Pignion, Pistre, Poperec, Pourechon, Prouvost, Quilès, Raymond, Alain Richard, Michel Rocard, Saint-Paul, Sainte-Marie, Santrot, Savary, Sénés, Taddci, Tondon, Vacant, Vidal, Alain Vivien, Claude Wilquin.

Le président du groupe,  
GASTON DEFFERRE.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.

(10 membres.)

MM. Abadie, Baylet, Alain Bonnet, Césaire, Crépeau, Defontaine, Paul Durafour, Maurice Faure, Julien, François Massot.

**GROUPE COMMUNISTE**

(86 membres.)

MM. Andricux (Pas-de-Calais), Ansart, Ballanger, Balmigère, Mme Barbera, MM. Bardol, Barthe, Bocquet, Bordu, Boulay, Bourgeois, Brunhes, Bustin, Canacos, Chamade, Mmes Chavatte, Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Couillet, Depietri, Bernard Deschamps, Ducoloné, Duroméa, Dutard, Fiterman, Mmes Fost, Fraysse-Cazalis, MM. Frelaut, Garcin, Gauthier, Girardot, Mme Goouriot, MM. Goldberg, Gosnat, Goulhier, Mme Goutmann, MM. Gremelz, Hage, Hermier, Mme Horvath, MM. Houël, Jans, Jean Jarosz, Jourdan, Jouve, Juquin, Kalinsky, Lajoinie, Paul Laurent, Lazzarino, Mme Leblanc, MM. Léger, Legrand, Leizour, Le Meur, Leroy, Maillet, Maisonnat, Marchais, Marin,

Maton, Gilbert Millet, Montdargent, Mme Gisèle Moreau, MM. Nilès, Odru, Porcu, Porelli, Mmes Porte, Privat, MM. Ralite, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Ruffe, Soury, Tassy, Tourné, Vial-Massat, Villa, Visse, Robert Vizet, Wargnies, Zarka.

Le président du groupe,  
ROBERT BALLANGER.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE  
(16.)

MM. Audinot, Bamana, Baridon, Beaumont, Branger, Delprat, Robert Fabre, Edgar Faure, Fontaine, Mme Florence d'Harcourt, MM. Hunault, Malaud, Pidjot, Plantegenest, Royer, Sergheraert.

Composition des six commissions permanentes.  
(Art. 37 et 25 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

MM. Abelin (Jean-Pierre), Andrieu (Haute-Garonne), Andrieux (Pas-de-Calais), Arreckx, Audinot, Autain, Bapt (Gérard), Mme Barbera, MM. Barbier (Gilbert), Bariani, Baridon, Bayard, Beaumont, Bèche, Benoit (René), Berger, Besson, Blanc (Jacques), Boiviniers, Bolo, Bonhomme, Bord, Boulay, Braun (Gérard), Briane (Jean), Brocard (Jean), Brunhes, Caillaud, Caille, Castagnou, Cavallé (Jean-Charles), Chantelat, Chapel, Charles, Mme Chavatte, M. Chirac, Mme Chonavel, MM. Comiti, Delalande, Delaneau, Delchède, Delelis, Delfosse, Delhalle, Delong, Derosier, Donnadiou, Dugoujon, Durr, Evin, Eymard-Duvernay, Falala, Faugaret, Faure (Gilbert), Fenech, Fillioud, Florian, Fonteneau, Fourneyron, Mme Fraysse-Cazalis, MM. Fuchs, Garrouste, Gascher, Gau, Gaudin, Geng (Francis), Gérard (Alain), Gissinger, Guillod, Haesebroeck, Hage, Héraud, Mme Jacq, MM. Laborde, Lagourgue, Laurain, Laurent (André), Mme Leblanc, MM. Le Cabellec, Léger, Legrand, Le Meur, Le Pensec, Leroy, Liogier, Mancel, Marchais, Masquère, Mermaz, Mexandeau, Millel (Gilbert), Miossec, Mme Missoffe, MM. Morellon, Moulle, Narquin, Nilès, Pailler, Pasty, Péricard, Perrut, Pidjot, Pignion, Pinte, Pistre, Préaumont (de), Pringalle, Mme Privat, MM. Prouvost, Ralite, Renard, Richard (Lucien), Santrét, Schneider, Mme Signoret, MM. Sourdille, Tassy, Taugourdeau, Tourné, Vacant, Voilquin (Hubert), Zarka, Zeller.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. Ansart, Ballanger, Bamana, Baumel, Billoux, Bordu, Caro, Chandernagor, Cot (Jean-Pierre), Cousté, Couve de Murville, Defferre, Delatre, Deniau (Xavier), Deschamps (Bernard), Mme Dienesch, MM. Druon, Duraffour (Paul), Ehrmann, Fabre (Robert), Fabre (Robert-Félix), Faure (Maurice), Féit, Ferretti, Forens, Frédéric-Dupont, Gauthier, Gorse, Mme Goutmann, MM. Gremetz, Guéna, Guermeur, Guidoni, Harcourt (François d'), Mme Hautecloque (de), MM. Joxe, Julia (Didier), Julien, Kaspareit, Lemoine, Lipkowski (de), Maigret (de), Malaud, Marcus, Marin, Masson (Marc), Médecin, Mitterrand, Montdargent, Muller, Notebart, Nungesser, Odru, Péronnet, Pianta, Roux, Sablé, Saint-Paul, Seiflinger, Sudreau, Vivien (Alain).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

MM. Abadie, Aumont, Mme Avice, MM. Bechter, Benouville (de), Berest, Bernard, Beuler, Bigeard, Bourgois, Bouvard, Bozzi, Branger, Cabanel, Cattin-Bazin, Chinaud, Corréze, Crenn, Daillet, Darinot, Darras, Deprez, Deschamps (Henri), Faure (Edgar), Giacomi, Girardot, Goulet (Daniel), Granel, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hardy, Hermier, Henu, Huygues des Etages, Jourdan, Klein, Lalleur, Lancien, Laurent (Paul), Lavédrine, Lavielle, Lazzarino, Le Drian, Maillet, Maton, Manger, Paecht (Arthur), Papet, Pesce, Philibert, Poujade, Rivièrez, Rolland, Sainte-Marie, Serres, Thomas, Tomasini, Tourrain, Vial-Massat, Visse (deux postes laissés vacants par le groupe du rassemblement pour la République).

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

MM. Alduy, Alphandery, Aubert (François d'), Auroux, Bardol, Bas (Pierre), Benoist (Daniel), Bisson (Robert), Bonnet (Alain), Branche (de), Chauvet, Chevènement, Combrisson, Cornet, Coulais (Claude), Crépeau, Cressard, Dehaine, Denvers,

Devaquet, Emmanuelli, Fabius, Féron, Fiterman, Fiosse, Fossé (Roger), Frelaut, Gantier (Gilbert), Ginoux, Goldberg, Gosnat, Hamel, Icart, Jans, Jouve, Le Tac, Ligot, Madrelle (Philippe), Marette, Marie, Mesmin, Montagne, Mme Moreau (Gisèle), MM. Neuwirth, Pierret, Pons, Pourchon, Ribes, Rieubon, Rocard (Michel), Rocca Serra (de), Rossi, Royer, Sallé (Louis), Savary, Sprauer, Taddei, Tissandier, Torre (Henri), Vivien (Robert-André), Vizet (Robert), Voisin.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

MM. About, Ansquer, Aubert (Emmanuel), Aurillac, Barthe, Baudouin, Bourson, Brial (Benjamin), Bustin, Cellard, Césaire, Chasseguet, Colombier, Mme Constans, MM. Dlinnin, Douffignies, Dubedout, Ducloné, Fontaine, Forni, Foyer, Franceschi, Garcin, Mme Goeriot, MM. Guichard, Hauteceur, Houteer, Juquin, Juventin, Kalinsky, Koehl, Krieg, Labarrère, La Combe, Lagorce (Pierre), Lauriol, Le Douarec, Léotard, Lepeltier, Longuel, Madelin, Maisonnat, Marchand, Masson (Jean-Louis), Massot (François), Mauroy, Messmer, Millon, Pasquini, Pierre-Bloch, Piot, Poperey, Raynal, Richard (Alain), Richomme, Sauvaigo, Séguin, Sergheraert, Slasi, Tiberi, Villa, Wargnies.

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

MM. Baïmigère, Barnérias, Barnier (Michel), Bassot (Hubert), Baylet, Bayou, Bégault, Beix (Roland), Billardon, Birraux, Biver, Bizet (Emile), Bocquet, Boucheron, Bousch, Boyon, Brochard (Albert), Brugnon, Cambolive, Canacos, Cazalet, César (Gérard), Chaminade, Chalazon, Chénard, Clément, Coinlal, Cornette, Couderc, Couepel, Couillet, Dassault, Defontaine, Delprat, Depietri, Desanis, Dousset, Drouet, Dubreuil, Dupilet, Durafour (Michel), Duroméa, Duroure, Dutard, Fèvre (Charles), Fergues, Mme Fost, MM. Gaillard, Gastines (de), Girard, Goasduff, Godefroy (Pierre), Godfrain (Jacques), Goubier, Grussenmeyer, Haby (Charles), Haby (René), Hamelin (Jean), Hamelin (Xavier), Mme Horvath, MM. Houël, Huguot, Hunault, Inchauspé, Jacob, Jagoret, Jarosz (Jean), Jarrot (André), Kergueris, Labbé, Lajoie, Lataillade, Laurissergues, Leizour, Lepercq, Madrelle (Bernard), Malvy, Mane, Martin, Massoubre, Mathieu, Maujouan du Gassel, Maximin, Mayoud, Mellick, Micaux, Michel (Claude), Michel (Henri), Monfrais, Mme Moreau (Louise), MM. Moustache, Noir, Nucci, Pernin, Petit (André), Petit (Camille), Pineau, Plantegenest, Porcu, Porelli, Mme Porte, MM. Proriot, Quilès, Raymond, Revet, Rigout, Roger, Rossinot, Rufenacht, Ruffe, Schwartz, Sénès, Soury, Thibault, Tondon, Tranchant, Valleix, Verpillière (de la), Vidal, Wagner, Weisenhorn, Wilquin (Claude).

Les candidatures ont été affichées le mercredi 2 avril 1980 à dix-neuf heures trente et la nomination a pris effet dès leur publication au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 3 avril 1980.

Délégation de l'Assemblée nationale  
pour les Communautés européennes.

En application de l'article 25 du règlement, le groupe du rassemblement pour la République a désigné M. Jacques Godfrain pour siéger à cette délégation.

Candidature affichée le 13 mars 1980 à onze heures et publiée au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 14 mars 1980.

La nomination a pris effet dès la publication au *Journal officiel*.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Impôts locaux (taxe professionnelle).

27249. — 10 mars 1980. — M. Lucien Neuwirth rappelle à M. le ministre du budget que l'article 1648 A du code général des impôts prévoit une péréquation de la taxe professionnelle. Selon ce texte, lorsque les bases d'imposition d'un établissement divisée par le nombre d'habitants de la commune excèdent deux fois la moyenne des bases de taxe professionnelle par habitant constatée au niveau national, il est perçu directement au profit d'un fonds départemental de la taxe professionnelle un prélèvement égal au produit du montant des bases excédentaires par le taux

en vigueur dans la commune. Lorsque l'excédent provient d'un établissement produisant de l'énergie et en particulier de l'énergie nucléaire, une partie de celui-ci est attribué aux communes situées à proximité de l'établissement lorsque celles-ci subissent de ce fait un préjudice ou une charge quelconque. Le principe est clair, il est normal. Les communes d'implantation des établissements produisant de l'énergie nucléaire ne sont pas seules à bénéficier des ressources importantes que ces établissements procurent en matière de taxe professionnelle, les communes voisines peuvent se voir octroyer une partie de ces ressources en fonction des inconvénients résultant de la proximité de l'établissement producteur d'énergie. Les dispositions qui viennent d'être rappelées ne prévoient rien au bénéfice des communes appelées à stocker dans leur sous-sol certains déchets provenant des établissements en cause. A cet égard, il convient de signaler un projet selon lequel des déchets provenant d'établissements divers produisant de l'énergie nucléaire ou utilisant des éléments radio-actifs seraient stockés sur le site d'une ancienne mine d'uranium située sur le territoire de la commune de Saint-Priest-la-Prugne dans le département de la Loire. Sans doute les pouvoirs publics font-ils valoir qu'il s'agira de déchets peu radio-actifs. Il n'en demeure pas moins que la commune en cause se passerait bien de ce stockage. Il serait normal qu'au même titre que les communes voisines de celles où sont implantés des établissements produisant de l'énergie nucléaire, les communes se trouvant dans ce cas puissent, grâce au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, bénéficier d'une part de la taxe professionnelle payée par ces entreprises. Il lui demande s'il n'estime pas souhaitable de faire étudier le projet qu'il vient de lui exposer afin de proposer au Parlement les dispositions législatives nécessaires.

*Politique extérieure (Maurice)*

27250. — 10 mars 1980. — M. Pierre Lagourgue attire l'attention de M. le ministre de l'Industrie sur le fait qu'un contrat d'étude aurait été signé entre la société « Petrol-Equip » et le Gouvernement mauricien en vue de la construction d'une raffinerie de pétrole dont le marché entend couvrir les approvisionnements de la Réunion. Ce projet de raffinerie ne peut être que préjudiciable au développement économique de la Réunion. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les dispositions qu'il compte prendre pour préserver les intérêts de son développement.

*Politique extérieure (Maurice).*

27251. — 10 mars 1980. — M. Jean Fontaine demande à M. le ministre de la coopération de lui faire connaître dans quelles conditions le Gouvernement français a été conduit à cautionner l'édification à l'île Maurice d'une raffinerie pétrolière à base de capitaux français et les raisons pour lesquelles il n'a pas cru devoir monter cette opération à la Réunion, département français.

*Politique extérieure (Maurice).*

27252. — 10 mars 1980. — M. Jean Fontaine demande à M. le ministre de l'Industrie de lui faire connaître dans quelles conditions le Gouvernement français a été conduit à cautionner l'édification à l'île Maurice d'une raffinerie pétrolière à base de capitaux français et les raisons pour lesquelles il n'a pas cru devoir monter cette opération à la Réunion, département français.

*Epargne (politique de l'épargne).*

27490. — 11 mars 1980. — M. Michel Noir attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur l'évolution récente inquiétante de l'épargne française. Les dépôts dans les caisses d'épargne ont chuté considérablement, sans doute parce que les intérêts servis, limités à 6,5 p. 100, sanctionnent chaque année les petits épargnants. Sans approche globale du problème de l'épargne, sous ses différents aspects ne peut craindre une tendance continue à la baisse du taux d'épargne des ménages, avec ses multiples conséquences. Il lui demande si le Gouvernement étudie les conditions d'une relance de l'épargne et s'il va continuer à développer en 1980 une politique d'emprunts publics à forte rémunération.

*Etablissements d'hospitalisation, de soins et de cure (centres hospitaliers : Nord).*

28065. — 19 mars 1980. — M. Gérard Haesebroeck attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale sur la situation du centre hospitalier d'Armentières. Déjà en 1970, du fait de la circulaire du 29 mars, le budget supplémentaire de l'établissement avait été examiné en commissions départementale et nationale de dérogation, ce qui a eu comme conséquence que 2 millions de crédits ont dû être prélevés sur la dotation d'amortissement, la provision de travaux... et le report de paiement de la prime de service. Cette somme de 2 millions correspondait très exactement aux 2 millions de crédits amputés au budget primitif de 1979. Voilà M. le ministre... comment a été solutionné le problème du budget supplémentaire de notre établissement hospitalier et quelles seront déjà dans l'avenir les conséquences de cette décision. Quant au budget primitif 1980 examiné également par les commissions départementale (favorable) et nationale, il est revenu avec bien des amputations, le refus de pouvoir embaucher le personnel nécessaire et indispensable pour l'ouverture de notre 2<sup>e</sup> V 120 (maison de cure et de santé médicale de 240 lits), seul le recrutement de quinze agents étant autorisé au 1<sup>er</sup> septembre. Que penser de cette double décision de la commission nationale de dérogation qui est tout à fait contraire au bon fonctionnement, à l'intérêt et à la bonne renommée de notre centre hospitalier public? Que penser de cet organisme de décision qui refuse les crédits de modernisation et d'équipements nécessaires... et l'embauche du personnel indispensable mais qui conclut cependant son rapport de la façon suivante : « le ratio personnel est extrêmement faible »? Est-ce sérieux... est-ce acceptable une telle contradiction pour nous administrateurs? Il lui demande, conformément aux engagements pris à cette même tribune à plusieurs reprises, de faire accélérer la décision d'envoyer sur place un inspecteur général et de revoir le dossier au budget primitif 1980 du centre hospitalier d'Armentières.

*Cérémonies publiques et fêtes légales (8 mai 1945).*

28172. — 20 mars 1980. — M. André Tourné rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants combien la date du 8 mai 1945 a marqué l'histoire de notre patrie. Cette journée ne fut pas seulement une victoire militaire sur un ennemi implacable mais elle mit fin à la domination de la barbarie hitlérienne sur la civilisation humaine. En ce grand jour, la France sortit avec dignité de l'épreuve la plus affreuse de son existence. Aussi, le peuple français a tenu, dès sa libération, à fêter le 8 mai avec recueillement mais aussi et surtout avec un exceptionnel éclat. Dès 1946, des propositions de loi en conséquence furent déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale. En vertu d'une loi votée le 20 mars 1953, le 8 mai devint un jour férié. Toutefois, la journée ne fut pas chômée. Dans ce but, une proposition de loi complémentaire fut déposée tendant à faire du 8 mai de chaque année « un jour férié et chômé ». La commission vota le texte. Au cours de sa première séance du 1<sup>er</sup> avril 1954, l'Assemblée nationale par 611 voix contre zéro vota la première partie de la proposition. Elle voulut, en agissant ainsi, mettre à parité le 8 mai avec le 11 novembre. Mais hélas, à la suite d'un regrettable décret du 11 avril 1959, le 8 mai cessa d'être un jour férié. Depuis cet injuste décret tous les groupes composant l'Assemblée nationale ont déposé des propositions de loi nouvelles tendant à rendre le 8 mai jour férié. Un rapport Garcin a été voté à cet effet à l'unanimité par la commission des lois de l'Assemblée nationale. De son côté, le Sénat a voté une loi tendant à inclure le 8 mai dans la liste officielle des jours fériés. Cette année, à l'occasion du 35<sup>e</sup> anniversaire de la Libération du pays, le Gouvernement semble décidé à faire un geste. En effet, le 8 mai prochain, sur le plan officiel, aura, a-t-on annoncé, un caractère plus honorable qu'auparavant. Toutefois, le Gouvernement persiste à refuser de faire du 8 mai un jour férié. Cela malgré la volonté maintes fois exprimée par tous les anciens combattants et victimes de guerre de France. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que soit fêté et commémoré annuellement le 8 mai dans les mêmes conditions que le 11 novembre.

*Education physique et sportive (enseignement supérieur et postbaccalauréat : Alpes-Maritimes).*

28654. — 31 mars 1980. — M. Georges Hage fait connaître à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs son opposition à la fermeture de la section des sciences et techniques des activités physiques et sportives (S.T.A.P.S.) de l'université de Nice. Cette opposition s'exprime largement dans toute l'université de Nice, dans les milieux sportifs et éducatifs de la région, qui ont apprécié l'importance du rôle joué par cette section. Cette suppression ne laisse pas d'inquiéter tous les enseignants d'éducation physique de notre pays car elle est perçue, à juste titre, comme

semble-t-il, comme s'intégrant dans un plan d'ensemble visant à réduire le recrutement et à dévaloriser la fonction de professeur d'éducation physique et sportive. Il lui rappelle que le recteur de l'université de Nice s'était engagé dans la création de cette section à ce qu'elle soit érigée en U.E.R. d'E.P.S. — ce qu'il n'a pu faire sans l'accord des services ministériels. Il lui rappelle d'autre part que les besoins tant au niveau sportif que sociaux éducatifs et touristiques de cette région privilégiée plaident en faveur de l'existence d'une U.E.R. à Nice. Il lui rappelle enfin qu'il manque en France 20 000 enseignants pour assurer les cinq heures réglementaires d'E.P.S. dans les lycées et collèges et qu'en outre une U.E.R. d'E.P.S. est nécessaire dans chaque académie pour répondre à la nouvelle formation des instituteurs.

*Impôts et taxes (taxe d'apprentissage).*

28922. — 2 avril 1980. — M. Edouard Frédéric-Dupont signale à M. le ministre du travail et de la participation l'émotion causée par un projet de modification de l'attribution de la taxe d'appren-

tissage. La part réservée aux établissements d'enseignement technologique se trouve réduite en 1980 du fait de l'attribution de 7 p. 100 du produit de cette taxe pour le fonds national de compensation pour les maîtres d'apprentissage. Certains directeurs d'établissements ont été avisés d'un projet qui, augmentant le prélèvement du quota et créant un prélèvement nouveau de 20 p. 100 pour l'alternance et les stages en entreprise, réduirait en fait de 0,35 p. 100 de la masse salariale à 0,24 p. 100 — le fonds devant être réparti entre les rétablissements technologiques. Cette situation qui compromettrait la part des établissements technologiques aboutirait en fait à la disparition des établissements technologiques privés qui eux ne bénéficient pas de subvention au titre de l'équipement. Le parlementaire susvisé rappelle que les établissements technologiques ont pour avantage de pratiquer un enseignement particulièrement adapté aux besoins de l'industrie de telle sorte que leurs élèves trouvent tout de suite un emploi à la sortie de l'établissement. Il lui demande s'il estime raisonnable de persister de porter atteinte à un enseignement technologique public ou privé qui fonctionne parfaitement.

#### ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	Téléphone .....	Renseignements : 575-62-31 Administration : 878-61-39
<b>Assemblée nationale :</b>					
03	Débats .....	72	282	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 878-61-39	
07	Documents .....	260	558		
<b>Sénat :</b>					
05	Débats .....	56	162	TELEX .....	201176 F DIRJO - PARIS
09	Documents .....	260	540		
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Prix du numéro : 1 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)